



SCHEMA DE
COHERENCE TERRITORIALE

Grand Anancy
Fier et Usse
Pays de
Source

PREFECTURE DE LA HAUTE SAVOIE
Bureau de l'Organisation Administrative

13 AVR. 2018

ARRIVÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA
DE COHERENCE TERRITORIALE
DU BASSIN ANNECIEN

Séance du 05 avril 2018

DELIBERATION N° 2018-04-07

Modification n°1 du PLU de Villy-le-Pelloux.
Notification pour avis au titre de l'article
L.153-40 du code de l'urbanisme.

Le cinq avril deux mille dix-huit, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le vingt-huit mars deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil à la Mairie d'Argonay, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mmes Marie-Agnès BOURMAULT, Stéphanie CHAPUS, Evelyne DURET, Karine LEROY et Marie-Luce PERDRIX - MM. Bernard ALLIGIER, Antoine de MENTHON, Joël DUPERTHUY, Marcel GIANNOTTY, Jean-François GIMBERT, Marc ROLLIN, André SAINT MARCEL et Jean-Claude MARTIN

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : Mmes Ségolène GUICHARD, Christina MALAPLATE et Laure TOWNLEY-BAZAILLE – MM. Henri CHAUMONTET, Didier VELASQUEZ, Alain BAUQUIS et François LAVIGNE-DELVILLE

Procurations : /

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : M. Bernard CLARY suppléant de M. Henri CHAUMONTET titulaire absent, M. Thierry GUIVET suppléant de Mme Ségolène GUICHARD titulaire absente, M. Yvon BOSSON suppléant de Mme Laure TOWNLEY-BAZAILLE titulaire absente, M. David DUPASSIEUX suppléant de M. Alain BAUQUIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme Fabienne DREME – MM. Henri CARELLI et Bernard SEIGLE

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : M. François DAVIET et Marcel MUGNIER-POLLET

Procurations : /

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : M Yvan SONNERAT suppléant de M. Marcel MUGNIER-POLLET absent

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme Michèle LUTZ – MM. Nicolas BLANCHARD et Richard LESOT

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : MM. Paul CARRIER et Jacky GUENAN

Procurations : M. Paul CARRIER donne pouvoir à Mme Michèle LUTZ

A 18h50 Mme Michèle LUTZ donne pouvoir à Mme Evelyne DURET

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Délégués titulaires présents : MM. Dominique BATONNET, Bernard DESBIOLLES,

Délégués titulaires absents : M. Jean-Michel COMBET, Gilles PECCI et Jacques TISSOT

Procurations : /

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : M. Xavier BRAND suppléant de M. Jean-Michel COMBET titulaire absent,

Étaient également présent(e)s à la séance, avec voix non délibérative :

- M. Michel MOREL suppléant de M. ALLIGIER titulaire présent,
- M. Georges-Noël NICOLAS suppléant de M. Dominique BATONNET titulaire présent,
- M. Vincent HUMBERT, Maire de la commune d'Andilly,
- Mme Marjorie Le DIOURON, urbaniste,
- Mme Charlotte BOETTNER, adjointe Mairie de Villy-le-Pelloux

M. Antoine de MENTHON, rappelle que le Syndicat mixte du SCoT du bassin annécien est invité à se prononcer pour avis sur les procédures de révision, élaboration et modification de documents d'urbanisme et de politiques sectorielles.

Mme Charlotte BOETTNER présente le projet de modification du PLU de Villy-le-Pelloux, qui se concentre essentiellement sur la redéfinition de l'OAP de La Combe suite à la volonté de la commune d'y localiser un nouveau groupe scolaire.

**LE COMITE SYNDICAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **REND** par 27 voix **POUR**, un **AVIS FAVORABLE** sur le projet de modification n°1 du PLU de la commune de Villy-le-Pelloux :

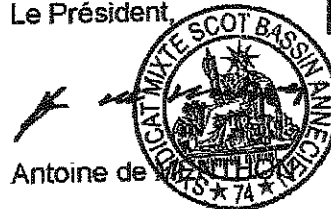
Les évolutions apportées par le projet de modification, en grande partie circonscrites au site de développement futur de La Combe, ne remettent pas en cause la compatibilité du PLU avec le SCoT du bassin annécien.

En effet, le projet de modification n'a visiblement aucun impact négatif sur la mise en œuvre de la triple trame écologique, agricole et paysagère du DOO, sur la capacité du PLU en nouveaux logements ni sur la consommation foncière projetée par le PLU.

Il est rappelé que la commune doit veiller également à ce que le nombre de nouveaux logements permis par le PLU reste cohérent avec les objectifs du SCoT.

Ainsi fait et délibéré à Argonay, le 05 avril 2018.

Le Président,



Antoine de



Devenue exécutoire compte tenu
de la réception en Préfecture le.....
et de la publication du

Le Président,

Antoine de MENTHON

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU BASSIN ANNECIEN
18 Chemin des Cloches - Annecy-le-Vieux - 74940 ANNECY - Tél : 04.50.27.80.77 Fax : 04.50.23.54.96 -
Mail : accueil@scot-bassin-annecien.fr